



REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Isches
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée restreinte (phase candidature) pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	ISCHES2026
Date de mise en ligne :	Le mardi 08 septembre 2026 à 16:40:01
Date de clôture :	Le mardi 29 septembre 2026 à 12:00:00
Titre :	Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la requalification des traversées du village, visant à renforcer la résilience des espaces publics, valoriser l'identité patrimoniale et améliorer les usages.
Descriptif :	Consultation en 2 phases : - phase candidature - phase offre

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 1 Posée le 09/09/2026 à 09:24:10

Bonjour,

Dans le cadre de cette consultation, le règlement prévoit que le mandataire du groupement doit être un paysagiste concepteur.

Un bureau d'études VRD, dont l'activité principale n'est pas exclusivement paysagère, dispose en interne d'un paysagiste concepteur autorisé à utiliser ce titre et inscrit sur la liste nationale des personnes autorisées.

Pouvez-vous nous confirmer qu'un tel bureau d'études peut être désigné mandataire du groupement, dès lors que le paysagiste concepteur intégré à son équipe dédiée au marché assure la responsabilité de la conception du projet et dispose des références requises par le règlement de consultation ?

Cette possibilité est-elle indépendante de l'activité principale du bureau d'études, dès lors que la compétence et la qualification de paysagiste concepteur sont effectivement présentes au sein de l'équipe affectée au marché ?

Vous remerciant par avance de votre retour,
Cordialement

Répondue le 15/09/2026 à 17:18:41

Bonjour,

Suite à votre question, nous vous informons que vous pouvez déposer votre candidature.

Bien cordialement.

Daniel GARCIN,

Maire de la commune d'ISCHES